

Comment puis je utiliser mon droit au Cpt pour passer mon bac

Par NADOK, le 03/03/2015 à 12:19

Bonjour,

depuis 15 ans la société pour laquelle je travailles ne m'a jamais proposé une formation donc j'ai pris l'initiative il y a 4 ans en m'inscrivant au Lycée Municipal pour Adulte à Paris. Je prépare depuis ce temps un baccalauréat économique et social que je devrai passer en juin 2015.

Le problème c'est que l'épreuve se passe sur plus de 15 jours et que je demande depuis le 01 septembre 2014 à la R.H si je peux utiliser mes droit du DIF devenus CPF. J'ai cumulé 120h. J'ai beau lui renouveler ma demande pratiquement toutes les semaines. Je n'ai toujours pas de réponse. Elle prétexte qu'elle n'obtient toujours personne de l'organisme pour lui donner une réponse. Cela dit ce matin elle m'a dit clairement que mon absence possible en juin ne l'arrangerai pas. Donc je me demande si sa non réponse n'est pas volontaire.

Aussi pourriez vous m'indiquer ou pourrai je me renseigner directement (car je lui ai déjà demandé à elle si je pouvais me renseigner par moi même et la réponse fut non).

Ou tout simplement pourriez vous me dire si je peux utiliser mes heures de CPF.

Par avance merci pour votre réponse

Cordialement

N. ROBERT

Par P.M., le 03/03/2015 à 12:47

Bonjour,

De toute façon, ce qui est sûr, c'est que la RH ne peut pâs vous interdire de vous renseigner... Il est maintenant trop tard pour envisager le financement de ces études ou de la formation par le DIF...

Mais pour obtenir un congé pour examen, je vous propose ce dossier...